



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Shawn Labelle, Assistant-greffier

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 18-12-07

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 17 décembre 2018, à 19 h, et ce, **sous réserve de retirer le point 6**, intitulé : «Requête de Ville de Mont-Royal dans le cadre de la vaste consultation publique «Tracez un réseau à votre image » de la STM ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 18-12-07

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of December 17, 2018, 19:00, **and under reserve, by removing item 6**, entitled: "Request from the Town of Mount Royal as part of the STM's extensive public consultation "Tracez un réseau à votre image".

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 8 et 6 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 21.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 novembre 2018 et des réunions extraordinaires du 11 décembre 2018, 18 h et 19 h

RÉSOLUTION N° 18-12-08

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 novembre 2018 et des réunions extraordinaires du 11 décembre 2018, 18 h et 19 h

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 novembre 2018 et des réunions extraordinaires du 11 décembre 2018, 18 h et 19 h, du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 novembre 2018 et des réunions extraordinaires du 11 décembre 2018, 18 h et 19 h du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 18-12-08

Subject: Adoption of Minutes of November 19, 2018 Regular Meeting and of December 11, 2018 Special Meetings, 18:00 and 19:00

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of November 19, 2018, and of December 11, 2018 Special Meetings, 18:00 and 19:00, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of November 19, 2018 and of December 11, 2018 Special Meetings, 18:00 and 19:00.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .2 Liste des chèques et dépôt directs
- .3 Liste des commandes - 10 000 \$
- .4 Liste des commandes - 25 000 \$
- .5 Déclarations des dons
- .6 Rapport - ressources humaines
- .7 Permis et certificats

6. Requête de Ville de Mont-Royal dans le cadre de la vaste consultation publique «Tracez un réseau à votre image » de la STM

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

7. Demande d'aide financière au Fonds municipal en action juridique de l'Union des municipalités du Québec

RÉSOLUTION N° 18-12-09

Objet : Demande d'aide financière au Fonds municipal en action juridique de l'Union des municipalités du Québec

ATTENDU que le 5 décembre 2014, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la « Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (la Loi 15) » ;

ATTENDU que le ou vers le 23 septembre 2015, le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 128, certains salariés et d'autres associations de salariés ont déposé, à l'encontre de la Procureure générale du Québec, une requête introductive d'instance en jugement déclaratoire amendée, avec avis d'intention à la Procureure générale du Québec (dossier de la Cour Supérieure du Québec n° 500-17-086494-153);

ATTENDU que les Villes de Beaconsfield, Dorval, Mont-Royal, Pointe-Claire et Sainte-Catherine « (les Villes) » sont parmi les municipalités visées par cette procédure à titre de mises-en-cause ;

ATTENDU que, par cette procédure, les requérants demandent, notamment, à la cour une déclaration judiciaire d'inconstitutionnalité de la Loi 15 jumelée à des obligations de remise en état des régimes de retraite et des parties affectées par l'application de cette loi;

ATTENDU que des sommes importantes ont été investies par « les Villes » dans la conclusion des ententes relatives à la Loi 15 et dans la mise en place de leurs impacts ;

ATTENDU qu'une ordonnance de remise en état de façon rétroactive entraînerait des conséquences négatives majeures pour l'ensemble des municipalités du Québec dont, notamment : la modification nécessaire des systèmes d'administration, la révision des politiques de placement et la réapparition des déficits dans les états financiers;

ATTENDU que des déboursés additionnels faramineux seraient requis des villes afin de remettre les régimes de retraite dans la situation qui existait avant la Loi 15 ;

ATTENDU que « les Villes » ont ciblé trois grands thèmes sous-jacents à leur théorie de la cause et des défenses produites, ces trois grands thèmes s'appliquant, l'un ou l'autre, ou tous les trois ensemble, à la grande majorité des municipalités du Québec et rejoignent donc l'intérêt de toutes;

RESOLUTION N° 18-12-09

Subject : Application for Financial Assistance to the "Fonds municipal en action juridique" of the "Union des municipalités du Québec"

WHEREAS on December 5, 2014, the "Assemblée nationale du Québec" has adopted the Act to foster the financial health and sustainability of municipal defined benefit pension plans (Act 15);

WHEREAS on September 23, 2015, the Canadian Union of Public Employees, local section 128, certain employees along with other employees' associations filed, against the "Procureure générale du Québec", an amended motion to institute proceedings for a declaratory judgment, with a notice of intention to the "Procureure générale du Québec "(Quebec Superior Court file number 500-17-086494-153);

WHEREAS the Cities of Beaconsfield, Dorval, Town of Mount Royal, Pointe-Claire and Sainte-Catherine (the Cities) are affected by this process as "mises-en-cause" along with many other Quebec municipalities;

WHEREAS, by this procedure, the applicants in particular ask for the Court to declare that the Act 15 is unconstitutional, and to restore the parties affected and the pension plans that have been modified;

WHEREAS the Cities invested significant amounts to reach agreements within the framework of Act 15 and to implement their resulting effects;

WHEREAS a retroactive restoring order would result in major negative impacts for all Québec municipalities as a whole, namely: necessary modifications to administrative systems and reoccurrence of deficits in municipalities' financial statements;

WHEREAS staggering additional disbursements would be required from municipalities should they be ordered to restore the "status quo ante" situation, as it existed prior to Act 15;

WHEREAS the Cities targeted 3 main underlying issues supporting their theory of the case and of their filed defence pleas as these 3 issues apply, one or the other, or altogether to the vast majority of Québec municipalities;

ATTENDU que la présentation efficace et pertinente de ces trois grands thèmes appuie et renforce les positions soutenues par la Procureure générale du Québec;

ATTENDU que des déboursés rétroactifs importants pourraient être requis des villes pour le financement des régimes de retraite depuis le 1er janvier 2014 si les effets de la Loi 15 étaient abrogés ;

ATTENDU que « les Villes » ont supporté, jusqu'à maintenant, un fardeau important ayant consenti depuis le début des procédures judiciaires un investissement important en ressources humaines et financières ;

ATTENDU que l'augmentation significative des frais et honoraires juridiques et d'actuariat nécessaires afin de poursuivre la défense efficace de la position des Villes en Cour tendent à décourager celles-ci de maintenir leur participation dans ce processus, alors que de l'aveu même de la Procureure générale du Québec, les arguments juridiques pouvant être soumis par « les Villes » contribueront à l'obtention d'une décision favorable dans cette cause, laquelle serait alors bénéfique pour l'ensemble des Villes du Québec ;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de l'ensemble des municipalités que « les Villes » puissent poursuivre leur participation dans le processus judiciaire en cours, de manière à avoir l'opportunité de présenter leurs arguments devant le tribunal, lesquels arguments visent à consolider les investissements déjà consentis et la position prise par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans ce dossier ;

ATTENDU que « les Villes », tout en supportant la position générale prise par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sont en mesure de soumettre des éléments distincts et précis, mais qui rejoignent également les intérêts de l'ensemble des municipalités du Québec ;

ATTENDU que le soutien financier demandé par les Villes, dans le cadre du volet 1 du fonds, est nécessaire afin de permettre à celles-ci de faire valoir leurs positions, sans imposer un fardeau indu à leurs seuls contribuables;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser, pour les motifs énoncés au préambule de la présente, la présentation, par la Ville de Mont-Royal d'une demande financière au montant de 10 000 \$ auprès du Fonds municipal en action juridique de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

D'autoriser la directrice générale ou le greffier à rédiger, signer et présenter cette demande pour et au nom de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the efficient and relevant presentation of these 3 main issues support and strengthen positions defended by the "Procureure générale du Québec";

WHEREAS important retroactive disbursements may be required from Cities for the financing of Pension Plans since January 1, 2014, should the effects of Act 15 be repealed;

WHEREAS the Cities, until now, have supported a significant burden for having incurred, since the beginning of the legal proceedings, an important human and financial resources investment;

WHEREAS the significant increase in legal and actuarial costs, that are necessary to continue an efficient defence of the Cities positions before the Court, tends to discourage them from maintaining their participation in this process, even though the "Procureure générale du Québec" admitted that the legal arguments, as submitted by the Cities, will contribute to obtain a favorable decision in this case, which would then be beneficial for all Québec municipalities;

WHEREAS it is in the interest of all municipalities that the Cities can continue their participation in the ongoing judicial process, in order to have the opportunity to present their arguments before the Court, which arguments are intended to consolidate the investments already made and the position taken by the "Union des municipalités du Québec (UMQ)" in this matter;

WHEREAS the Cities, while supporting the general position taken by the "Union des municipalités du Québec (UMQ)", can submit distinct and precise elements that are related to the interest of all Québec municipalities;

WHEREAS the financial assistance requested by the Cities, under Part 1 of the "fonds", is necessary to enable them to assert their positions without imposing an undue burden solely on their own taxpayers;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize, for the reasons stated in the preamble, the presentation of an application, by Town of Mount Royal, for financial assistance in the amount of \$10,000 from the "Fonds municipal en action juridique" de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

To authorize the Town Manager or the Town Clerk to prepare, sign and present this application on behalf of Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 18-12-10

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er novembre au 30 novembre 2018:

Salaires et avantages sociaux: 1 501 284 \$

Fournisseurs et autres paiements: 8 771 321 \$

Total des déboursés: 10 272 605 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-12-10

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between November 1 to November 30, 2018:

Salaries and fringe benefits: \$1,501,284

Suppliers and other payments: \$8,771,321

Total disbursements: \$10,272,605.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Remboursement au comptant d'une partie de la dette devant être refinancée le 11 mars 2019

RÉSOLUTION N° 18-12-11

Objet : Remboursement au comptant d'une partie de la dette devant être refinancée le 11 mars 2019

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'affecter un montant de 2 100 000 \$ de la réserve financière pour le remboursement de la dette à long terme, à titre de paiement au comptant d'une partie de la dette émise le 11 mars 2014 et devant être refinancée le 11 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-12-11

Subject : Cash repayment of part of the debt to be refinanced on March 11, 2019

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO appropriate \$2,100,000 from the Financial Reserve for the repayment of the long-term debt as a cash payment of part of the debt issued on March 11, 2014 and to be refinanced on March 11, 2019.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Fourniture et livraison de fleurs annuelles

RÉSOLUTION N° 18-12-12

Objet : Fourniture et livraison de fleurs annuelles

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 55 992,51 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison de fleurs annuelles pour l'année 2019, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 18-12-12

Subject : Supply and delivery of flowers (annuals)

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize a maximum expense for the amount of \$55,992.51 (taxes included) for the supply and delivery of flowers (annuals) for the year 2019, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à la compagnie LES JARDINS W.G. CHARLEBOIS INC. le contrat (C-2018-86) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au coût total de 55 992,51 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019
Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

Imputation:
02-761-00-648 - Matériel-Fleurs et arbustes

Contrat : 55 992,51 \$ (taxes incluses)
Crédits: 51 128,64 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to the company LES JARDINS W.G. CHARLEBOIS INC. the contract (C-2018-86) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$55,992.51 (taxes included), in accordance to the tendering documents prepared for this contract; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2019
Credits required for this activity will be maintained in the budget.

Appropriation:
02-761-00-648 - "Matériel-Fleurs et arbustes".

Contract : \$55,992.51 (taxes included)
Crédits: 51 128,64 \$.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'aqueduc

RÉSOLUTION N° 18-12-13

Objet : Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'aqueduc

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 42 310,80\$ (taxes incluses) en 2019 pour le service sur appel d'interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'aqueduc de la ville, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie LOCATION EXCAVATION LORDBEC INC. le contrat (C-2019-05) à cette fin, pour la période comprise entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019, au prix unitaire soumis soit 920 \$ / heure jusqu'à concurrence de 42 310,80 \$ (taxes incluses), et ce, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour cette soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019

Imputation:
02-413-00-444 - Services externes

Contrat : 42 310,80 \$
Crédit: 38 635,40 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-12-13

Subject : Emergency response on the sewer and water networks

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$42,310.80 (taxes included) in 2019 for the service on call of emergency response for the Town's sewer and water networks, including all the accessories fees;

To award to LOCATION EXCAVATION LORDBEC INC. the contract (C-2019-05) to undertake these works, between the inclusive period of January 1st, 2019 to December 31st, 2019, at the hourly price submitted of \$920 per hour and up to \$42,310.80 (taxes included), in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

To charge this expenses related to this contract as follows :

Source :
Operating budget 2019

Appropriation :
02-413-00-444 - « Services externes »

Contract: \$42,310.80
Crédit: \$38,635.40.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Renouvellement des contrats de garantie prolongée pour les logiciels de PG Solutions Inc.

RÉSOLUTION N° 18-12-14

Objet : Renouvellement des contrats de garantie prolongée pour les logiciels de PG Solutions Inc.

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser le renouvellement des contrats de garantie prolongée pour les logiciels applicatifs de PG Solutions Inc. pour l'année 2019, au montant de 135 883,24 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense comme suit:

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019

Imputation:
02-135-00-675 - Support maintenance -
renouvellement logiciels et matériel

Contrat: 135 883,24 \$
Crédit: 124 079,47 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-12-14

Subject : Renewal of the extended warranty contracts for PG Solutions Inc. software

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize the renewal of the extended warranty contracts for PG Solutions application software suite for the year 2019 with PG Solutions Inc. company, in the amount of \$135,883.24, taxes included.

To apply this expenditure as follows:

Source:
2019 Operating Budget

Appropriation:
02-135-00-675 - "Support maintenance -
renouvellement logiciels et matériel"

Contract: \$135,883.24
Credit: \$124,079.47.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Renouvellement - Contrat de service pour l'entretien des bacs roulants

RÉSOLUTION N° 18-12-15

Objet : Renouvellement - Contrat de service pour l'entretien des bacs roulants

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 43 426,45\$ (taxes incluses) en 2019 pour le contrat de services pour l'entretien des bacs roulants, et dépenses supplémentaires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie GESTION USD INC. le renouvellement du contrat de services (C-2018-23) pour l'entretien des bacs roulants au prix total de 43 426,45 \$ (taxes incluses) pour l'année 2019, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour l'année 2020, le tout conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

RESOLUTION N° 18-12-15

Subject : Renewal - Service contract for the bin repairs

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$43,426.45 (taxes included) in 2019 for the Service contract for the bin repairs, including all the accessories fees, as needed;

To award to GESTION USD INC. the renewal of the service contract (C-2018-23) for the bin repairs, for \$43,426.45 (taxes included) for the year 2019, with renewal option at the Town's discretion for the year 2020, all in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019

Imputation:
02-452-00-459 - Résidus de jardins /
développement durable

Contrat : 8 426,10 \$
Crédits : 7 694,15 \$

02-452-00-446 - Services extérieurs - Collectes
sélectives

Contrat : 35 000,35 \$
Crédits : 31 960 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Source:
Operating Budget 2019

Appropriation:
02-452-00-459 - " Résidus de jardins /
développement durable ";

Contract : \$ 8,426.10
Credit : \$ 7,694.15

02-452-00-446 - " Services extérieurs - Collectes
sélectives ";

Contract : \$ 35,000.35
Credit : \$ 31,960.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Travaux de fauchage et entretien des dépôts à neige

RÉSOLUTION N° 18-12-16

**Objet : Travaux de fauchage et entretien des
dépôts à neige**

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura,
appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il
est résolu :

D'autoriser une dépense de 30 205,34 \$ (taxes
incluses) en 2019 pour l'exécution du
contrat «Travaux de fauchage et entretien des
dépôts à neige usée», comprenant tous les frais
accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie PAYSAGISTE M.
ROSSI INC. le contrat (C-2019-12) à cette
fin, aux prix unitaires soumis, pour un montant
total de 30 205,34 \$ (taxes incluses),
conformément aux documents d'appel d'offres
préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat
comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019

Imputation :
02-761-00-447 - Services externes - Entretien
des pelouses
11 716,60 \$ (taxes incluses) 10 698,82
\$ (crédits)

02-330-00-458 - Services extérieurs- Entretien
site neige usée
18 488,74 \$ (taxes incluses) 1
6 882,69 \$ (crédits).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-12-16

**Subject : Mowing of grass and snow dump
maintenance**

It was moved by Councillor Joseph Daoura,
seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and
resolved:

To authorize an expense for the amount of
\$30,205.34 (taxes included) in 2019 to execute
the contract for the mowing of grass and snow
dump maintenance, which includes, as needed,
all accessory costs;

To award to the company PAYSAGISTE M.
ROSSI INC. the contract (C-2019-12) to
undertake these works, with the unit prices
submitted, for the total amount of
\$30,205.34 (taxes included), in accordance to
the tendering documents prepared for this
contract;

To charge the expenses related to this contract
as follows:

Source: Operating Budget 2019

Appropriation:
02-761-00-447 - "Services externes - Entretien
des pelouses"
\$11,716.60 (taxes included)
\$10,698.82 (crédits)

02-330-00-458 - "Services extérieurs- Entretien
site neige usée"
\$18,488.74 (taxes included)
\$16,882.69 (crédits).

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Contrat pour l'entretien des systèmes d'éclairage de rue et feux de circulation.

RÉSOLUTION N° 18-12-17

Objet : Contrat pour l'entretien des systèmes d'éclairage de rue et feux de circulation

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 130 000 \$ (taxes incluses) en 2019 pour l'exécution du contrat d'entretien du système d'éclairage des rues et feux de circulation, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le contrat (C-2019-01) à INSTALLUME INC., aux prix unitaires soumis, pour un montant total de 118 174,75 \$ (taxes incluses) pour la période comprise entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour les deux (2) années subséquentes, soit du 1er janvier au 31 décembre 2020 et du 1er janvier au 31 décembre 2021, le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019

Imputation:
02-340-00-459 - Services extérieurs – Éclairage des rues

02-350-00-459 - Services extérieurs – Feux de circulation

02-340-00-649 - Équipements divers

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-12-17

Subject : Contract for the maintenance of street lighting and traffic signals

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$130,000 (taxes included) in 2019 to execute the contract for the maintenance of street lights and traffic signals, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the contract (C-2019-01) to INSTALLUME INC. at the unit prices submitted, for a total amount of \$118,174.75 (taxes included) for the period between January 1st, 2019 to December 31st, 2019, with renewal option at the Town's discretion for the two (2) subsequent years, from January 1st to December 31st, 2020 and from January 1st to December 31st, 2021 in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follows:

Source:
Operating Budget 2019

Appropriation:
02-340-00-459 - "Services extérieurs – Éclairage des rues",

02-350-00-459 - "Services extérieurs – Feux de circulation"

02-340-00-649 - "Équipements divers"

Credits required for this activity will be maintained in the 2019 budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2019-2024

RÉSOLUTION N° 18-12-18

Objet : Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2019-2024

ATTENDU QUE l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes, (R.L.R.Q. c. C-19), permet à la Ville de Mont-Royal de se regrouper avec d'autres municipalités pour contracter des assurances et obtenir des services;

ATTENDU QUE le fait d'ainsi se regrouper permet aux villes en question d'obtenir de meilleures primes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, précitée, le regroupement dont la Ville fait partie peut mandater l'UMQ pour procéder à la demande commune de soumissions pour contracter des assurances;

ATTENDU QUE tant l'entente de regroupement actuellement en vigueur que le mandat de l'UMQ viennent à échéance le 30 avril 2019 et qu'il y a lieu de reconduire ces entente et mandat;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

De joindre le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances responsabilité, par l'UMQ et au nom de tous les membres du regroupement, relativement aux parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période du 1er mai 2019 au 30 avril 2024;

D'autoriser le maire ou le maire-suppléant et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2019-2024», jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-12-18

Subject : "Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2019-2024"

WHEREAS section 29.5 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R. c. C-19) allows Town of Mount Royal to join with other municipalities to take out insurance and procure services;

WHEREAS joining together enables the cities concerned to obtain better insurance premiums;

WHEREAS under section 29.9.1 of the above-mentioned Cities and Towns Act, the association to which the Town belongs may authorize the Quebec Union of Municipalities to carry out a joint call for tenders for an insurance policy;

WHEREAS, both the current association agreement and the authorization of the UMQ will expire on April 30, 2019, and that these agreement and authorization should be renewed;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To join the Union des municipalités du Québec purchasing group for awarding a liability insurance contract, by the UMQ for all the group members, regarding the skateboard parks, BMX tracks and similar installations for the period between May 1, 2019 and April 30, 2024;

To authorize the mayor or acting mayor and the Town clerk to sign, for and on behalf of the Town, the agreement entitled "Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2019-2024" as attached herewith to form an integral part of this resolution.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Fourniture et livraison d'équipements et de licences informatiques

RÉSOLUTION N° 18-12-19

Objet : Fourniture et livraison d'équipements et de licences informatiques

ATTENDU QUE le 16 juillet 2018, le Conseil municipal adoptait la résolution No 18-07-07, autorisant l'acquisition d'un système assistée par ordinateur pour le service de la Sécurité publique pour un montant de 79 944,49 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE pour mener à terme ce projet des crédits budgétaires supplémentaires sont nécessaires;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 27 500 \$ pour la réalisation du projet d'acquisition d'un système assistée par ordinateur pour la Sécurité publique et de modifier le Programme triennal d'immobilisations 2018 en ajoutant, au projet 2018-100-04 "Logiciel Solution Bee-On pour la Sécurité publique", un crédit budgétaire de 27 500 \$;

D'autoriser un emprunt de 27 500 \$ (taxes incluses) au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'accorder à Insight Canada inc., dans le cadre de ce projet, le contrat SMI-2018-52 pour la fourniture et la livraison d'équipements et de licences informatiques, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 48 877,84 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit:

Provenance:
Fonds de roulement

Imputation :
Projet : 2018-100-04

Compte budgétaire: 22-100-00-761

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux nécessaires le tout, selon les procédures et politiques de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-12-19

Subject : Supply and delivery of computer equipment and licences

WHEREAS on July 16, 2018, City Council passed the resolution No. 18-07-07, authorizing the acquisition of a computer-assisted solution for the Public Security Department for the amount of \$79,944.49 including taxes;

WHEREAS to complete this project additional budgetary funds are necessary;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize an additional expenditure of \$27,500 for the implementation of a computer-assisted solution for Public Security and to therefore modify the «Programme triennal d'immobilisations 2018» by adding a budgetary credit of \$27,500 to the 2018-100-04 project entitled "Logiciel Solution Bee-On pour la Sécurité publique";

To authorize a loan of \$27,500 (taxes included) to the Working Capital Fund to pay for this capital expenditure and to repay this amount over a period of five (5) years;

To grant Insight Canada Inc. the contract SMI-2018-52 for the supply and delivery of IT equipment and licenses for a total of \$48,877.84 (taxes included), in accordance with the tender documents prepared for this contract;

To charge this expense as follows:

Source:
Working fund

Appropriation:
Project: 2018-100-04

Budgetary Account: 22-100-00-761

To authorize the Director General to carry out all the necessary work in accordance with the Town's procedures and policies.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Prolongement du contrat de fourniture et livraison de produits de bureau

RÉSOLUTION N° 18-12-20

Objet : Prolongement du contrat de fourniture et livraison de produits de bureau

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 10 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison de produits de bureau pour la période du 1er janvier 2019 au 28 février 2019, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à Crites & Riddell Basics inc. le prolongement du contrat SMI-2017-41 à cette fin pour la période du 1er janvier au 28 février 2019 aux prix unitaires soumis;

D'imputer cette dépense comme suit:

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019;

Imputation :
02-xxx-xx-671 - Fourniture de bureau .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-12-20

Subject : Extension of the contract for supply and delivery of office products

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$10,000 (taxes included), for the supply and delivery of office products for the period of January 1st, to February 28st, 2019, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to Crites & Riddell Basics inc. the extension of the contract SMI-2017-41 for the period of January 1st, to February 28st, 2019;

To charge this expenditure as follow:

Source:
Operating Budget 2019;

Appropriation:
02-XXX-XX-671 - "Fourniture de bureau".

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 546, avenue Stanstead

RÉSOLUTION N° 18-12-21

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 546, avenue Stanstead

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 546, avenue Stanstead, soit le lot 1 680 364, a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser, conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, la marge de recul avant à 5,24 m empiétant de 0,09 m dans la marge minimale de 5,33 m approuvée au moment de la construction en 1939;

ATTENDU QUE suite à des modifications réglementaires subséquentes, la réglementation actuelle prévoit une marge de recul avant minimale de 5,5 m portant l'empiètement à 0,26 m;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation est rendue nécessaire par l'empiètement de 0,09 m au moment de la construction;

RESOLUTION N° 18-12-21

Subject : Minor Variance for the property located at 546 Stanstead Avenue

WHEREAS the owner of the immovable property located at 546 Stanstead Avenue, being lot 1 680 364, has submitted an application for a minor variance, to legalize, in accordance with By-law No. 1312, the front setback at 5.24 m encroaching by 0.09 meter on the 5.33m minimum setback approved at the time of construction in 1939;

WHEREAS following subsequent by-law modifications, the present by-law specifies a minimum front setback of 5.5 m, thereby bringing the encroachment to 0.26 m;

WHEREAS the present request is necessary due to the 0.09 m encroachment at the time of construction;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul avant à 5,24 m mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente ;

ATTENDU QUE conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance tenue le 2 novembre 2018, le Comité Consultatif d'Urbanisme a recommandé d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'accepter, conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser à 5,24 m la marge de recul avant de l'immeuble situé au 546, avenue Stanstead.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the approval of this application would legalize the front setback at 5.24 m but can not apply to any future construction;

WHEREAS in accordance with Minor Variance By-law No. 1312 and after due deliberation at its CCU meeting held on November 2, 2018, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To accept, in accordance with By-law No. 1312, to legalize at 5.24 m the front setback of the property located at 546, Stanstead Avenue.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 18-12-22

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 16 novembre 2018:

Plan N°1 : 170, Geneva pour « Modification de la modulation de la porte fenêtre et des fenêtres de la "tourelle" à l'arrière »;

Plan N°2 : 5760, Côte-de-Liesse pour « Enseigne d'identification 'Prime' »; Sous réserve : réduire légèrement la taille.

Plan N°3 : 5850, Côte-de-Liesse pour « Enseigne autonome 'Mazda' ».

Plan N°6 : 153, Beverley pour « Modification de la façade avant »; Proposer d'aller avec une couleur crème. Un dessin d'atelier est requis afin de comparer la taille des meneaux;

Plan N°10 : 205, Bates pour « Nouvelle construction – Bâtiment multifamilial »; Option B, mais il faut resoumettre les finitions; la brique 'Wakefield bordeau' est la préférée mais il n'est pas certain qu'elle se marie aux autres finitions de brique proposées; il faut également soumettre le mortier. L'acrylique sur les fondations n'est pas acceptable.

RESOLUTION N° 18-12-22

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on November 16, 2018:

Plan No.1: 170 Geneva for "Modification to the patio door's modulation and to the rear turret's windows";

Plan No.2: 5760, Côte-de-Liesse for "'Prime's identification sign"; Subject to: reducing the size slightly.

Plan No.3: 5850 Côte-de-Liesse for "'Mazda's post sign";

Plan No.6: 153 Beverley for " Front façade's modification"; Suggest going with a cream color. Requesting window shop drawing to compare mullion sizes;

Plan No.10: 205 Bates for "New construction – Multi-family building"; Option B but must resubmit finishes for final approval; brick "Wakefield bordeau" is the preferred but not sure if goes with the other proposed brick finish also submit mortar. Acrylic to the foundations is not acceptable.

Plan N°11 : 2260, Pitt pour « Approbation échantillon : planches et boiserie extérieures 'James Hardie' en format 'board & batten' et 3 choix de couleurs; changer le revêtement en façade existant par du déclin : installation verticale »; Sous réserve : « Couleur : Étain vieilli pour 'James Hardie', texture souple pour les boiserie extérieures et texture souple ou finition cèdre usiné pour les planches. Merci de noter qu'en cas de changement de fenêtres, la couleur devra marier la tonalité de la couleur de l'«étain vieilli'»;

Plan N°12 : 2346, Lucerne pour « Affichage commercial appliqué »;

Plan N°13 : 5520, Paré pour « Modifier et installer une affiche sur un pylône existant »;

Plan N°14 : 3380, Côte-de-Liesse pour « Installer 10 nouvelles fenêtres »;

Plan N°15 : 5780, Paré pour « Agrandissement de la section en avant d'un bâtiment industriel (en hauteur) pour une nouvelle salle de montre, nouvelles ouvertures dans le mur latéral et rénovations intérieures »; Option 2 : « modular river red velour A" and mortar "pourpre vif »;

Plan N°16 : 2265, Cambridge pour « Modification des plans approuvés (agrandir le volume au 2ème étage) - Étendre le 2ème étage d'un projet d'agrandissement arrière et latéral »;

Plan N°17 : 366, Kindersley pour « Évaluer les différentes options d'un projet d'agrandissement avant »; Option A est approuvée; le comité est prêt à revoir les moulures de pierre mais souhaite voir un dessin de profil et une photo des échantillons;

Plan N°20 : 950-970 Beaumont pour «Agrandissement et rénovations intérieures; seule une petite surface sur l'arrière du bâtiment est située à VMR »;

Plan N°21 : 148, Portland pour « Modification du garage annexe – Ajout d'une fenêtre en saillie »;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 30 novembre 2018:

Plan N°1 : 221, Portland pour « Rénovation de la façade avant »;

Plan N°3 : 343, Carlyle pour « Approbation finale d'un nouveau fini acrylique pour un projet d'agrandissement à l'arrière et la modification de la façade avant »;

Plan No.11: 2260 Pitt for " Sample's approval: James Hardie 'board & batten' planks and trims and choice of 3 colors; changing the existing façade cladding to decline: vertical installation"; Subject to: Color: Aged pewter in "James Hardie", smooth texture for trims and smooth or cedar mill finish for planks. Please note if changing windows, color should be matched with 'aged pewter' color and tone.

Plan No.12: 2346 Lucerne for "Wall-mounted commercial sign";

Plan No.13: 5520 Paré for "Modification and installation of a sign on an existing post";

Plan No.14: 3380 Côte-de-Liesse for "Installing 10 new windows";

Plan No.15: 5780 Paré for "Addition front section of an industrial building (in height) for a new showroom, new openings to the side wall and interior renovations"; Option 2: "modular river red velour A" and mortar "pourpre vif";

Plan No.16: 2265 Cambridge for "Modification to the approved plans; to enlarge the 2nd floor volume of a rear and side addition project";

Plan No.17: 366 Kindersley for "to evaluate different options for a front addition"; Option A is approved; committee is ready to review stone moldings but would like to see drawing with profile and sample photo;

Plan No.20: 950-970 Beaumont for "Addition and interior renovations; only a small rear area of the building is located in TMR";

Plan No.21: 148 Portland for "Modification to the detached rear garage – Adding a Bay-window";

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on November 30, 2018:

Plan No.1: 221 Portland for "Front façade renovations";

Plan No.3: 343 Carlyle for "final approval of new acrylic finish for a rear addition and front façade's modification project";

Plan N°4 : 54, Palmerston pour « Modifier le plan approuvé : par le rajout d'une fenêtre dans le mur arrière »;

Plan N°5 : 955, McNaughton pour « Remplacer une fenêtre arrière par une porte patio – Travaux déjà effectués »;

Plan N°6 : 366, Kindersley pour « Agrandissement avant; évaluation de nouvelles options: A et Ax sont toutes les deux recommandées »;

Plan N°7 : 47, Henley pour « Ajout d'un vestibule »;

Plan N°9 : 5435, Ferrier pour « Affichage autonome »;

Plan N°10 : 5760, Côte-de-Liesse pour « Enseigne identification 'Automobile Etcetera' »;

Plan N°11 : 5850, Côte-de-Liesse pour « Enseigne identification 'Mazda' »; Les deux propositions d'affichage sont recommandées, mais une seule enseigne d'identification peut être apposée, au choix du propriétaire;

Plan N°13 : 164, Surrey pour « Modification des plans préalablement approuvés pour un projet d'agrandissement arrière »;

Plan N°14 : 510, Mitchell pour « Approbation des échantillons »; Sous réserve : Choix de la couleur de parement 'gris nocturne'. Porte d'entrée doit être d'une couleur différente, elle pourrait être noire;

Plan N°19 : 2305, Rockland pour « Modifications des façades de l'épicerie IGA et quais de déchargement »; Sous réserve : « Prévoir une protection pour le passage piéton dans le stationnement »;

Plan N° 21 : 2211, Laird pour « Approbation de la couleur des fenêtres »; Sous réserve : Couleur 'Minerai de fer';

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 16 novembre 2018:

Plan N°4: 59, Melbourne pour « Nouvelle ouverture pour fenêtre - mur latéral droit »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « L'élévation latérale est actuellement très symétrique et l'ajout de la fenêtre tel que présenté déséquilibre la façade et est trop équilibré »;

Plan N°7 : 1330, Scarboro pour « Modification du permis émis – Travaux déjà réalisés »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les plans ne sont pas complets et ne montrent pas la cheminée qui a également été ajoutée. La jonction arrière en

Plan No.4: 54 Palmerston for "Modification to the approved plan by adding a window to the rear wall";

Plan No.5: 955 McNaughton for "Replacing a rear window by a patio door – work already done";

Plan No.6: 366 Kindersley for "Front addition; new options to evaluate: A and Ax are both recommended";

Plan No.7: 47 Henley for "Adding a vestibule";

Plan No.9: 5435 Ferrier for "Post-sign";

Plan No.10: 5760 Côte-de-Liesse for "Identification sign for 'Automobile Etcetera'";

Plan No.11: 5850 Côte-de-Liesse for "Identification sign for 'Mazda'"; Both sign proposals are recommended, but only one identification sign can be installed, up to the owner's choice;

Plan No.13: 164 Surrey for "Modification to the previously approved plans for a rear addition project";

Plan No.14: 510 Mitchell for "Samples' approval"; Subject to: Choice of the 'night gray' siding color. Entrance door must be a different color, it could be black;

Plan No.19: 2305 Rockland for "Modifications to the IGA facades and loading docks"; Subject to: "Must ensure protection for the pedestrian path in the parking lot";

Plan No.21: 2211 Laird for "Approval for window colors"; Subject to: 'Minerai de fer' color;

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on November 16, 2018:

Plan No.4: 59 Melbourne for "New window opening – right side wall"; REFUSED for the following reasons: " The side elevation is presently very symmetric and adding the proposed window disbalances the façade and is too tight in the proposed location";

Plan No.7: 1330 Scarboro for "Modification to the issued permit – Works already done"; REFUSED for the following reasons: "Plans are not complete and do not show the chimney that was also added. The rear brick/siding junction in not

brique / parement n'est pas approuvée. Resoumettre des plans et trouver une solution pour cette jonction ».

Plan N°8 : 2398, St-Clare pour « Travaux sans permis – modification des ouvertures, soffites et détails de brique »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La nouvelle brique ne s'agence pas avec la brique existante. Voir pour remplacer par une nouvelle brique ton sur ton ou d'une couleur légèrement plus foncée. Voir pour l'installation d'un fini (ex. James Hardie) pour recouvrir la brique comme l'était la maison avant les travaux. Remettre les soffites et les fascias en blanc.

Plan N°18 : 326, Barton pour « Modification au permis émis : retrait des carreaux dans les fenêtres, retrait de certaines fenêtres des murs latéraux et ajout d'une fenêtre dans le mur arrière »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les fenêtres et les portes arrière sont hors d'échelle, semblent trop grandes et la modulation est inappropriée au style d'architecture. Le retrait de la fenêtre de l'étage supérieur de l'élévation droite est refusé également. Doit respecter le permis émis »;

Plan N°22 : 5590, Royalmount pour « Nouvelle brique pour réparation de certaines parties sur les façades existantes »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La brique n'est pas identique à l'existante et l'installer sur la façade avant ne sera évidemment pas acceptable. Il faut trouver une autre brique ou retirer la brique existante de l'arrière et la passer sur le devant. Fournir un échantillon de mortier »;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 30 novembre 2018:

Plan N°8 : 2245, Sunset pour « Nouvelle maison : démolition sans permis »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La nouvelle maison proposée ne s'intègre pas dans les styles de VMR ni dans le paysage urbain existant. Une vue de la rue sera demandée pour toute proposition ultérieure (montrant au moins 2 maisons de chaque côté) »;

Plan N°15 : 59, Melbourne pour « Nouvelle ouverture pour fenêtre – mur latéral droit »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les dimensions proposées pour la nouvelle fenêtre ne fonctionnent pas. Les plans soumis ne semblent pas respecter la réalité. Attendre l'agrandissement proposé pour fournir de la lumière dans cette pièce »;

Plan N°17 : 1201, Laird pour « Modification du permis émis : marquise »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La marquise à l'endroit proposé n'est pas envisageable au-dessus du bandeau de pierre et sous l'enseigne. Pourrait conserver l'entrée sans marquise »;

approved. Resubmit plans and find a solution for this junction";

Plan No.8: 2398 St-Clare for "Works without permit – modifications to openings, soffits and brick details"; REFUSED for the following reasons: "The new brick does not match the existing brick. See to replace with a new tone-on-tone brick or a slightly darker color. See for the installation of a finish (eg James Hardie) to cover the brick as was the detail before the work was done. Put the soffits and fascias back to white";

Plan No.18: 326, Barton for "Modification to issued permit - Removing square mullions from windows, removing some windows from side walls and adding a window to the back wall"; REFUSED for the following reasons: "Windows and rear doors are out of scale, appear too big in size and modulation is inappropriate to style of architecture. Removal of window on upper storey on the right elevation is refused also. Must respect permit issued";

Plan No.22: 5590 Royalmount for "Insertion of new brick to repair certain parts of the existing facades"; REFUSED for the following reasons: Brick is not the same as existing and if it is install on front façade, it will be an evident installation which is not acceptable. Find another brick or remove existing bricks from rear to install on the front. Must submit mortar sample";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on November 30, 2018:

Plan No.8: 2245 Sunset for "New home: Demolition without permit"; REFUSED for the following reasons: "The proposed new home does not integrate within the TMR styles and within the existing streetscape. A street view will be requested for any further proposals (showing minimum 2 homes on either side)";

Plan No.15: 59 Melbourne for "New window opening – right side wall"; REFUSED for the following reasons: "The proposed sizes for the new window does not work. The submitted plans do not seem to respect reality. Suggest to wait for the proposed addition to provide light in this room";

Plan No.17: 1201 Laird for "Modification to issued permit: canopy"; REFUSED for the following reasons: "A canopy in the proposed location does not work above the stone band and under the sign location. Maintain entrance without marquise";

Plan N°20 : 566 Kindersley pour « Nouvelle maison – Démolition déjà accordée »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: La nouvelle maison proposée ne s'intègre pas dans les styles de VMR ni dans le paysage urbain existant »;

Plan No.20: 566 Kindersley for "New home – Demolition already granted"; REFUSED for the following reasons: "The proposed new home does not integrate within the TMR styles and within the existing streetscape";

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Adoption du Règlement no 1404-19 sur la taxation pour l'exercice financier 2019

RÉSOLUTION N° 18-12-23

RESOLUTION N° 18-12-23

Objet : Adoption du Règlement no 1404-19 sur la taxation pour l'exercice financier 2019

Subject : Adoption of By-law No. 1404-19 concerning taxation for the Fiscal Year 2019

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1404-19 sur la taxation pour l'exercice financier 2019 a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 11 décembre 2018;

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R, Chapter C-19), By-law No. 1404-19 concerning taxation for the Fiscal Year 2019 was preceded by a filing and a notice of motion given on December 11, 2018;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'adopter le Règlement no 1404-19 sur la taxation pour l'exercice financier 2019.

To adopt By-law No. 1404-19 concerning taxation for the Fiscal Year 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Adoption du Règlement no 1433-1 modifiant le règlement no. 1433 visant à lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 18-12-24

RESOLUTION N° 18-12-24

Objet : Adoption du Règlement no 1433-1 modifiant le règlement no. 1433 visant à lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Mont-Royal

Subject : Adoption of By-law No.1433-1 to amend By-law No. 1433 concerning the fight against the propagation of the emerald ash borer within the Town of Mount Royal

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1433-1 modifiant le règlement no. 1433 visant à lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Mont-Royal été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 19 novembre 2018;

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19) By-law No. 1433 concerning the fight against the propagation of the emerald ash borer within the Town of Mount Royal was preceded by a filing and a notice of motion given on November 19, 2018;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

D'adopter le Règlement no 1433-1 modifiant le règlement no. 1433 visant à lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Mont-Royal.

To adopt By-law No.1433-1 to amend By-law No. 1433 concerning the fight against the propagation of the emerald ash borer within the Town of Mount Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

23. **Adoption du Règlement no 1384-35 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux postes d'attente pour taxis et au stationnement pour le personnel enseignant de l'école secondaire Mont-Royal**

RÉSOLUTION N° 18-12-25

Objet : Adoption du Règlement no 1384-35 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux postes d'attente pour taxis et au stationnement pour le personnel enseignant de l'école secondaire Mont-Royal

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement no 1384-35 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux postes d'attente pour taxis et au stationnement pour le personnel enseignant de l'école secondaire Mont-Royal a été déposé et précédé d'un avis de motion donné le 19 novembre 2018;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'adopter le Règlement no 1384-35 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux postes d'attente pour taxis et au stationnement pour le personnel enseignant de l'école secondaire Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-12-25

Subject : Adoption of By-law No.1384-35 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to taxi stands and to parking for Mount Royal High School

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No.1384-35 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to taxi stands and to parking for Mount Royal High School was preceded by a filing and a notice of motion given on November 19, 2018;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To adopt By-law No.1384-35 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to taxi stands and to parking for Mount Royal High School.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. **Dépôt, présentation et avis de motion du Projet de règlement no 1455 sur la rémunération versée aux membres du conseil pour les années 2019 et suivantes**

Objet : Dépôt, présentation et avis de motion du Projet de règlement no 1455 sur la rémunération versée aux membres du conseil pour les années 2019 et suivantes

La conseillère Michelle Setlakwe dépose et présente le Projet de règlement no 1455 sur la rémunération versée aux membres du conseil pour les années 2019 et suivantes et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject : Filing, tabling and notice of motion of Draft By-law No.1455 concerning the remuneration paid to council members for the years 2019 and subsequent years

Councillor Michelle Setlakwe files et tabled Draft By-law No. 1455 concerning the remuneration paid to council members for the years 2019 and subsequent years and gives notice of motion that it will introduced for adoption at a future sitting.

25. **Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no 1450-1 modifiant le Règlement no 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$**

Objet : Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no 1450-1 modifiant le Règlement no 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

Le conseiller John Miller dépose et présente le Projet de règlement no 1450-1 modifiant le Règlement no 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject : Filing and notice of motion of Draft By-law No.1450-1 amending By-law No. 1450 concerning the rate of transfer duties applicable to transfers whose basis of imposition exceeds \$500,000

Councillor John Miller files et tabled Draft By-law No.1450-1 amending By-law No. 1450 concerning the rate of transfer duties applicable to transfers whose basis of imposition exceeds \$500,000 and gives notice of motion that it will introduced for adoption at a future sitting.

26. **Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no. E-1901 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 882 000\$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements**

Objet : Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no. E-1901 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 882 000\$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements

Le conseiller John Miller dépose le Projet de règlement no. E-1901 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 882 000\$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements , et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject : Filing and notice of Motion for Draft By-law N° E-1901 to authorize capital expenditures and a loan of \$ 2,882,000 for municipal buildings maintenance and the purchase of equipment

Councillor John Miller files Draft By-law N° E-1901 to authorize capital expenditures and a loan of \$ 2,882,000 for municipal buildings maintenance and the purchase of equipment, and gives notice of motion that it will be presented for adoption at a future council meeting.

27. **Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no. E-1902 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 530 000\$ pour des travaux d'infrastructures municipales**

Objet : Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no. E-1902 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 530 000\$ pour des travaux d'infrastructures municipales

Le conseiller John Miller dépose le Projet de règlement no. E-1902 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 530 000\$ pour des travaux d'infrastructures municipales, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject : Filing and notice of Motion for Draft By-law N° E-1902 to authorize capital expenditures and a loan of \$ 2,530,000 for municipal infrastructure work

Councillor John Miller files Draft By-law N° E-1902 to authorize capital expenditures and a loan of \$ 2,530,000 for municipal infrastructure work, and gives notice of motion that it will be presented for adoption at a future council meeting.

28. Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no. E-1903 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 900 000\$ pour des travaux de parcs

Objet : Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no. E-1903 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 900 000\$ pour des travaux de parcs

Subject : Filing and notice of Motion for Draft By-law N° E-1903 to authorize capital expenditures and a loan of \$ 3,900,000 for municipal parks

Le conseiller John Miller dépose le Projet de règlement no. E-1903 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 900 000\$ pour des travaux de parcs, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor John Miller files Draft By-law N° E-1903 to authorize capital expenditures and a loan of \$ 3,900,000 for municipal parks, and gives notice of motion that it will be presented for adoption at a future council meeting.

29. Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no. E-1904 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 622 000\$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements

Objet : Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no. E-1904 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 622 000\$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements

Subject : Filing and notice of Motion for Draft By-law N° E-1904 to authorize capital expenditures and a loan of \$622,000 for the purchase of vehicles and equipment

Le conseiller John Miller dépose le Projet de règlement no. E-1904 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 622 000\$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor John Miller files Draft By-law N° E-1904 to authorize capital expenditures and a loan of \$622,000 for the purchase of vehicles and equipment, and gives notice of motion that it will be presented for adoption at a future council meeting.

30. Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no. E-1905 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 4 000 000\$ pour des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout

Objet : Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no. E-1905 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 4 000 000\$ pour des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout

Subject : Filing and notice of motion for Draft By-law N° E-1905 to authorize capital expenditures and a loan of \$ 4,000,000 for the rehabilitaiton of water and sewer mains

Le conseiller John Miller présente le Projet de règlement no. E-1905 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 4 000 000\$ pour des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor John Miller tables Draft By-law N° E-1905 to authorize capital expenditures and a loan of \$ 4,000,000 for the rehabilitaiton of water and sewer mains, and gives notice of motion that it will be presented for adoption at a future council meeting.

31. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Le conseiller Joseph Daoura fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Councillor Joseph Daoura reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

32. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 18-12-26

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-12-26

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the December 20, 2018 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R, chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the December 20, 2018 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

33. Affaires diverses

:

34. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 25 et 6 citoyens s'adressent au conseil.
La période de questions se termine à 20 h 49.

35. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 18-12-27

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 18-12-27

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To close meeting at 20:50.

CARRIED UNANIMOUSLY

L'assistant-greffier,

(s) Shawn Labelle

Shawn Labelle